

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
MAIRIE DE BARBAZAN  
(00045 - 11361)

**ARRÊTÉ**  
**D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMUM**  
**de Mme PENE MARIELLE**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme PENE MARIELLE, au 3ème échelon de son grade, à compter du 01/02/2014 avec une ancienneté conservée de 1 an 11 mois 3 jours,

Considérant que Mme PENE MARIELLE remplit de droit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté maximum,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 28/02/2014, Mme PENE MARIELLE née PENE, Adjoint administratif territorial de 1ère classe, est promue au 4ème échelon de son grade, IB 340 à l'ancienneté maximum .  
(Durée hebdomadaire de travail : temps partiel 80%)

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX*

Fait à BARBAZAN  
Le 19 Mai 2014

Le Maire,

STRADERE Michèle



Notifié le : 20 Mai 2014

Signature de l'agent :